



Communiqué de presse

Paris, le 4 mars 2010

## Le **FAFSEA** œuvre désormais aux côtés de l'**ANLCI** pour favoriser l'évolution professionnelle des personnes en situation d'illettrisme

**Le FAFSEA, OPCA de référence en matière de formation professionnelle, signe ce jeudi 4 mars 2010 au Salon de l'Agriculture un accord-cadre avec l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme). Cette convention est destinée à faciliter la détection des personnes en situation d'illettrisme, favoriser la prise de conscience du phénomène, et à démystifier cette difficulté professionnelle.**

Les difficultés à lire, écrire, compter et comprendre un message simple de la vie quotidienne et professionnelle freinent l'accès à l'emploi et à la professionnalisation.

**A titre d'exemple, sur les 9% de la population adulte française âgée de 18 à 65 ans et en situation d'illettrisme, 57% uniquement ont un emploi.**

Environ 1 français sur 10 (8%) qui exerce une activité professionnelle est confronté à l'illettrisme (*source : ANLCI*).

Or l'illettrisme freine la mobilité des salariés et la mise en œuvre des adaptations choisies ou subies par leur employeur (nouvelles normes de sécurité, changement de méthodes de travail...).

Dans ce contexte préoccupant, **l'ANLCI et le FAFSEA ont décidé conjointement de signer le 4 mars à 16h au Salon de l'Agriculture\* un accord-cadre** s'adressant aux acteurs des champs d'activité du FAFSEA, pour une période de deux ans.

*\*Stand FAFSEA, Espace emploi formation, Pavillon 3 n°C72*

Cet accord vise à :

- **Faciliter la détection** des difficultés et des salariés en situation d'illettrisme
- **Instaurer dans la confiance un dialogue** avec ces salariés
- **Les convaincre** de la nécessaire maîtrise des fondamentaux pour leur propre évolution professionnelle et **valoriser cette démarche** comme un atout pour l'entreprise.

Afin d'atteindre ces objectifs, les actions des deux entités porteront sur la **sensibilisation des acteurs** impliqués (entreprises, partenaires sociaux, salariés), **l'amélioration de la connaissance** de l'offre de formation et la **mise en place d'actions concertées** et engagées au plus près des bassins d'emploi.

« *Nous mettrons à la disposition des entreprises et des salariés tous les outils dont nous disposons et qui sont susceptibles de contribuer à l'objectif recherché* » indique Jean-Pierre Mabillon, Président du FAFSEA.

« *Nous partagerons avec le FAFSEA les bonnes pratiques que l'ANLCI a recensées dans le domaine de l'évolution professionnelle ainsi que l'ensemble de nos outils, tel le référentiel des compétences clés en situation professionnelle* » précise de son côté Antoine Martin, Président de l'ANLCI.



Communiqué de presse



Paris, le 4 mars 2010

### **A propos du FAFSEA - <http://www.fafsea.com>**

*Le FAFSEA est un OPCA/OPACIF de référence en matière de formation professionnelle, notamment pour les entreprises agricoles et des secteurs annexes.*

*Avec un budget annuel de 200M€ et plus de 5 millions d'heures de formation financées, il assure une double mission : la collecte et le financement des actions de formation, et l'accompagnement des entreprises adhérentes par la mise en place de solutions sur-mesure destinées à optimiser leur politique de formation professionnelle continue. Structure de proximité présente sur 22 sites régionaux, le FAFSEA, par son action, contribue à développer l'emploi qualifié en France tout en soutenant la performance de ses 180 000 entreprises.*

### **A propos de l'ANLCI – <http://www.anlci.gouv.fr>**

*L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme a été créée en fin d'année 2000 sous la forme d'un groupement d'intérêt public, dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme, de produire ce qui manque pour faciliter l'action de tous et en augmenter l'efficacité. Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets, échange de bonnes pratiques. L'ANLCI s'appuie sur la mise en place de plans d'action régionaux pour rendre plus lisibles les partenariats entre l'Etat, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises qui contribuent à prévenir et résorber l'illettrisme. Cet effort de clarification et d'organisation s'accompagne d'une recherche, valorisation et diffusion de ce qui marche, des bonnes pratiques, afin d'accélérer les transferts d'expérience et de faciliter la montée en compétences des acteurs.*

#### **Contact presse Fafsea :**

##### **agence Cap & Cime**

Emilie Gay – 01 44 50 57 22 – [egay@capetcime.fr](mailto:egay@capetcime.fr)

Fanny-Marie Gabas – 01 55 35 07 72 – [fmgabas@capetcime.fr](mailto:fmgabas@capetcime.fr)

##### **Service communication du Fafsea**

Sabine Defrémont – 01 70 38 38 10 - [sabine.defremont@fafsea.com](mailto:sabine.defremont@fafsea.com)

Elodie Saulnier – 01 70 38 38 19 - [elodie.saulnier@fafsea.com](mailto:elodie.saulnier@fafsea.com)

#### **Contact presse ANLCI :**

Virginie Lamontagne

04 37 37 18 72

[virginie.lamontagne@anlci.fr](mailto:virginie.lamontagne@anlci.fr)

Hervé Fernandez

04 37 37 16 80

[herv.fernandez@anlci.fr](mailto:herv.fernandez@anlci.fr)